



CHARTRE RELATIVE À L'IMPLANTATION DES RELAIS RADIOTÉLÉPHONIQUES

LYON

CONTEXTE

Le contexte est double : d'un côté, le développement du réseau de téléphonie mobile (3^e génération) et, d'un autre côté, une demande d'expertise et de mesures de la part des riverains.

BUTS DE L'ACTION

Apporter une expertise aux riverains et aux élus afin :

- de connaître et surveiller l'exposition du public aux champs électromagnétiques ;
- d'intervenir dans le déploiement des nouveaux émetteurs.

DÉROULEMENT

Une vingtaine de réunions avec les opérateurs de téléphonie mobile ont été nécessaires pour bâtir un dispositif contractuel innovant et opérationnel dès 2002. Cet outil de gestion local demeure indispensable en l'absence d'évolution notable du cadre réglementaire depuis 2002. Il a inspiré de nombreuses collectivités locales ainsi que l'Association des maires de France qui a élaboré un guide des bonnes pratiques en collaboration avec l'Association française des opérateurs de téléphonie mobile.

La demande d'expertise et d'intervention des riverains s'est structurée à partir de 2008 avec l'intervention de plusieurs associations dont l'objectif est la baisse des seuils d'exposition réglementaires du public. Une base de données des émetteurs radiotéléphoniques, des mesures de champs électromagnétiques, un examen périodique des projets de déploiement et une formulation de recommandations visant à réduire l'exposition des riverains ont été mis en place.

L'action peut être poursuivie dans deux directions : l'intégration des nouvelles technologies dans le dispositif (télévision mobile personnelle) et le

contrôle de l'exposition du public, y compris à l'intérieur des bâtiments (émetteurs *in-door*, microcellules, câbles rayonnants...). La charte et les outils sont disponibles à l'adresse :

www.lyon.fr/vdl/sections/fr/sante/nuisances_et_patholo/habitat_insalubre_et

PARTENAIRES

Opérateurs de téléphonie mobile, opérateurs de radiodiffusion, service départemental de l'architecture et du patrimoine du Rhône, service urbanisme appliqué de la Ville, bureaux de contrôle compétents en mesure de champs électromagnétiques.



Ville de Lyon, Hôtel de Ville, 1 Place de la Comédie, BP 1065, 69205 LYON

- Mireille ROY (élue)
- Florence PRADIER

mireille.roy@mairie-lyon.fr
florence.pradier@mairie-lyon.fr

04 72 10 51 41
04 72 83 14 07